



## HONORAIRES DE TRANSACTION

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible. Elle sera d'un montant irréductible fixé conformément au barème ci-après (à la charge de l'acquéreur, sauf convention express). Notre tarif est indiqué TVA incluse pour 20 % et les honoraires sont calculés en pourcentage sur le prix de vente.

Jusqu'à 30 000 €	15 %
De 30 001 € à 45 000 €	10 %
De 45 001 € à 75 000 €	8 %
De 75 001 € à 150 000 €	7 %
De 150 001 € à 230 000 €	6 %
De 230 001 € à 1 000 000 €	5,5 %
Au-delà de 1 000 001 €	5 %
Fonds de commerce	10 % (de la valeur du bail triennal)
Murs de boutiques	10 %